

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget des Dotations pour l'exercice 1847.

*(Voir les Nos 195 et 332, session 1845-1846, 32, session 1846-1847 de la
Chambre des Représentants, et le n^o 22 du Sénat.)*

MESSIEURS ,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport du Budget des Dotations pour l'exercice 1847.

Les chapitres 1^{er}, 2 et 3 de ce Budget, n'ont subi aucun changement.

Au chapitre 4, les art. 1 et 2 sont également restés les mêmes qu'en 1846; l'art. 3 a été porté dans la colonne des charges extraordinaires, à la somme de 12,000 francs; cette augmentation a été motivée par les dépenses que l'on a été obligé de faire pour la location et l'appropriation d'un nouveau local pour la Chambre des Comptes, à la suite de l'incendie de l'ancien hôtel qu'occupait cette Cour.

L'art. 4, qui était l'année dernière de 1,200 fr., est aujourd'hui de 4,000 fr. Cette seconde augmentation, qui a soulevé un débat assez vif à la Chambre des Représentants, a eu lieu par la mise à la pension d'un des membres de la Cour des Comptes.

Ces augmentations étant du reste suffisamment justifiées, nous pensons qu'il y a lieu de les admettre, et nous vous proposons en conséquence l'adoption du Budget des Dotations, tel qu'il vous est présenté.

Le Marquis DE RODES.

DUMON-DUMORTIER.

A. RUTTEN.

Le Baron DE CHESTRET DE HANEFTE, Rapporteur.